

0171455P
ACADEMIE DE POITIERS
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT
40 AVENUE MARCEL DASSAULT
17300 ROCHEFORT
Tel : 0546881300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 5-1

Annule et remplace l'acte n° 5 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/09/2020

Réuni le : 01/10/2020

Sous la présidence de : Nicolas Mazurier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 8 et 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise :

D'une part, des virements entre services :

6 000€ de l'OPC-INVEST-2EQUIPHYS vers l'AP-ENSGEN-2PHYS

1 500€ de l'OPC-DEPCOM-0TICENUM vers l'AP-DC-0TICENUM

Pour effectuer des achats qui ne sont pas immobilisables mais dont les sommes ont été ouvertes en section d'investissement.

D'autre part, un prélèvement sur fond de roulement :

1 100€ de prélèvement pour l'achat d'une armoire forte pour la conservation des sujets d'examen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0